Paris, le 7 juin 2012

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Monsieur le Ministre Délégué au Développement,

La société AREVA a été condamnée récemment par la justice française pour faute inexcusable après la mort d'un ex salarié de l'une de ses mines au Niger. Cette condamnation ouvre une première brèche dans le mur d'omerta et d'impunité qui entoure les activités d'AREVA, et plus généralement des entreprises françaises sur le continent africain.

Le Front de Gauche se félicite que la famille d'un ex salarié d'une mine d'uranium au Niger ait obtenu justice après des années de luttes et d'intimidations dont elle a été l'objet.

Pour autant justice doit être rendue à l'ensemble des salariés français et africains ainsi qu'aux populations locales victimes des négligences écologiques, sanitaires et sociales de l'exploitant.

Les conséquences des quarante années d'exploitation minière de la COGEMA puis d'AREVA au Niger sont désastreuses : spoliation des terres agro-pastorales autour des sites miniers, destruction de la faune et de la flore, contamination de l'air par des poussières et des gaz radioactifs, contamination radiologique des ressources en eau. Le silence règne concernant l'impact sanitaire de l'exploitation sur les populations et les travailleurs des mines : l'accès aux soins est assuré par AREVA sans garantie d'objectivité des diagnostics réalisés. Enfin les conditions de travail sur le chantier de la mine géante d'IMOURAREN ne sont pas respectueuses du droit du travail nigérien.

L'activité minière suscite aussi la frustration des populations locales quant au partage des bénéfices liés à l'exploitation de l'uranium ce qui renforce le climat d'insécurité au Niger.

Le Front de Gauche demande à ce que le gouvernement français exige d'AREVA, entreprise à capitaux publics : - le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en associant étroitement les populations locales aux décisions liées à l'utilisation des terres et à la gestion des ressources en eau, - la constitution d'un fonds afin de financer la collecte des objets et ferrailles contaminés, la dépollution des sites en exploitation, leur remise en état après exploitation, -le respect de la réglementation française quant aux conditions d'exploitation respectueuse de l'environnement et de la santé des travailleurs et des populations locales avec en particulier des centres médicaux indépendants et un suivi médical sur le long terme.

Le scandale de Mounana, au Gabon en est un autre exemple. Selon la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), l'ancien site gabonais d'uranium de Mounana (sud-est), exploité pendant 40 ans par la COMUF, une filiale d'AREVA, présente un niveau de radiation « nettement supérieur à la normale ».

*« Le niveau de radiation est, en de nombreux endroits accessibles au public, nettement supérieur à la normale. Certaines valeurs au contact du sol sont 2 à 50 fois supérieures à la normale », précise la CRIIRAD.*

*La même source indique que la COMUF « a produit 7,5 millions de tonnes de boues radioactives, dont 2 millions de tonnes ont été déversées » dans une rivière et une autre partie « est à l'air libre dans la forêt voisine ».*

AREVA reconnaît d'ailleurs une situation qu'elle tente de réparer en rénovant quelques écoles locales ou un hôpital et installé un observatoire médical en 2010. Quelques mesures qui paraissent bien cyniques au regard des maladies sanguines, dérèglements gynécologiques, réactions dermatologiques, relatées dans le rapport établi par monsieur Mathangoye Toundha, élu local à la commune de Mounana, lors d'un point de presse tenu le 19 juillet 2009 à Libreville.

AREVA doit être mise devant ses responsabilités, les investigations ne doivent plus être entravées, justice doit être rendue.

Si les investisseurs français en Afrique ne peuvent être tenus pour seuls responsables de l'ensemble des maux du continent, les passe-droits, la déréglementation, l'opacité des activités, le dumping écologique et social sont autant de leviers d'un rapport de forces en la nette défaveur des peuples, tant en France qu'en Afrique.

Il est tant que cela cesse !

Cela passe notamment par l'exigence d'un contrôle de la transparence des pratiques des grandes entreprises françaises en Afrique comme nous l'avons formulé dans le document du Front de gauche intitulé « pour une nouvelle politique entre la France et l'Afrique » :

*« Parmi les exigences à formuler, outre celles concernant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, figure celle de publier les contrats des industries extractives et des industries d'exploitation des ressources naturelles de façon à permettre aux peuples de connaître et donc de pouvoir maîtriser l'utilisation de leurs ressources… »*

Nous vous demandons de prendre des premières mesures rapidement, pour qu'AREVA, entreprise publique, devienne enfin une entreprise « citoyenne » !

En finir avec la « Françafrique » selon la volonté du Président de la République, ne doit pas être qu'un slogan généraliste, c'est une politique constante qui doit commencer concrètement par la rectification des dérives. Ces premières mesures donneraient un signal positif sur la réalité de la volonté affirmée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir mes salutations républicaines.

Pour le Front de Gauche

Patrice Finel

Partis signataires :

PCF : Sylvie JAN 2, place du Colonel Fabien 75019 PARIS

PG : Patrice FINEL 63 avenue de la République 75011 PARIS

PCOF : Véronique LAMY 15 cité Popincourt 75011 PARIS

Convergences et Alternative : Moulaye AIDARA 18 rue de Meudon 92140 CLAMART

GAUCHE UNITAIRE : Vincent BOULET 23 bvd Jean Jaurès 93400 SAINT-OUEN

FASE : Christian DARCEAUX 20 rue Chaudron 75010 PARIS